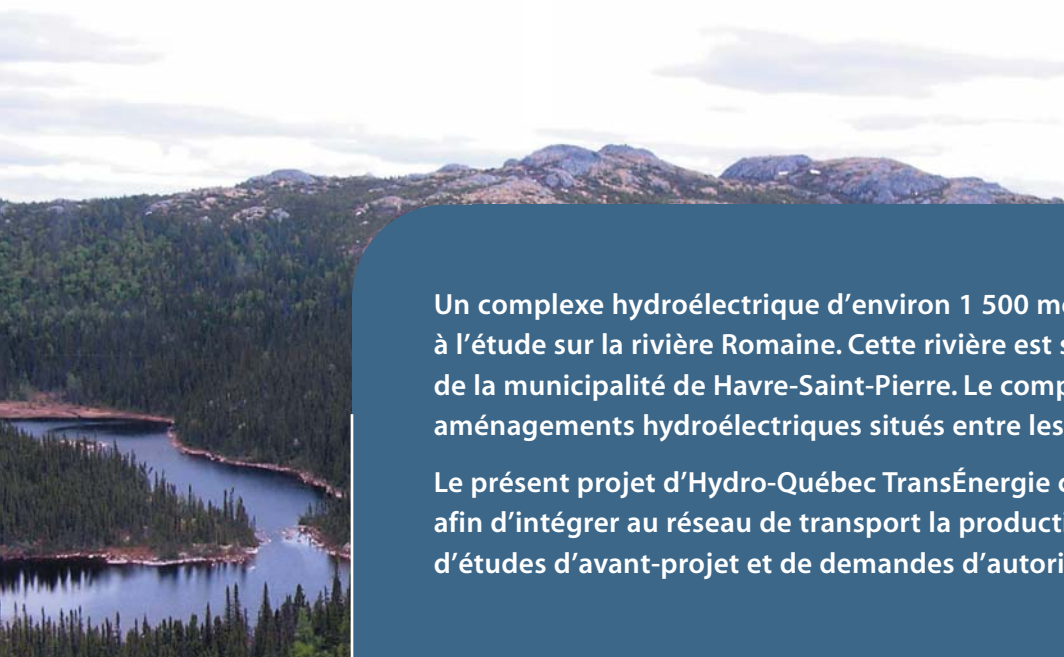


## Raccordement du complexe de **la Romaine** au réseau de transport



Un complexe hydroélectrique d'environ 1 500 mégawatts (MW) est actuellement à l'étude sur la rivière Romaine. Cette rivière est située sur la Côte-Nord, au nord de la municipalité de Havre-Saint-Pierre. Le complexe serait composé de quatre aménagements hydroélectriques situés entre les kilomètres 52 et 192 de la rivière.

Le présent projet d'Hydro-Québec TransÉnergie concerne les ouvrages à réaliser afin d'intégrer au réseau de transport la production des centrales qui font l'objet d'études d'avant-projet et de demandes d'autorisations distinctes.





## Zone d'étude

La zone d'étude retenue couvre une superficie de près de 16 000 km<sup>2</sup> et se divise en trois grands secteurs qui permettront d'étudier des tracés de lignes entre les différents points à relier, soit :

- les futurs postes de départ des centrales de la Romaine-1 et de la Romaine-2 au poste Arnaud ;
- les futurs postes de départ des centrales de la Romaine-3 et de la Romaine-4 au poste des Montagnais ;
- la centrale de la Romaine-1 à la ligne à 161 kV existante.



## Études réalisées à ce jour

**Les études techniques :** topographie, types de sols, zones d'amplification du givre et des vents, stratégie de circulation pendant la construction, campements.

**Les études environnementales :** milieux bâtis, villégiature et récréation, paysage, végétation, habitats fauniques et floristiques connus, archéologie.



## Quelques caractéristiques de la zone d'étude

**Région administrative :** Côte-Nord (09)

**Deux MRC :** Sept-Rivières et Minganie

**Deux villes principales :** Sept-Îles (26 000 habitants) dans la MRC de Sept-Rivières et Havre-Saint-Pierre (4 700 habitants), dans la MRC de Minganie

**Deux communautés innues :** Uashat-Maliotenam et Mingan (Ekuanitshit)

**Autres agglomérations :** municipalités de Rivière-au-Tonnerre, de Rivière-Saint-Jean et de Longue-Pointe-de-Mingan, et villages de Shelldrake et de Magpie

**Accès routier :** route 138 le long du littoral ; aucun accès routier dans l'arrière-pays

**Aires protégées :** réserve écologique de la Matamec et réserve écologique projetée de la Matamec, réserve aquatique projetée de la rivière Moisie et réserve de biodiversité projetée du massif des lacs Belmont et Magpie

## Critères de localisation des corridors

**Sur le plan technique, les principaux critères sont les suivants :**

- éviter les secteurs au relief accidenté, les tourbières et les zones de roc accidenté, qui compliquent la circulation de la machinerie pendant la construction ;
- éviter les zones d'amplification du givre et des vents ainsi que les zones de glissement ou de ravinement, qui ont un impact négatif sur la fiabilité des lignes ;
- rechercher la proximité de chemins d'accès existants ou des secteurs propices à l'aménagement de chemins d'accès ;
- rechercher les sols présentant une bonne capacité portante.

**Sur le plan environnemental, on cherche notamment à :**

- éviter les milieux habités et les secteurs de villégiature ;
- éviter les équipements récréatifs et les pourvoiries ;
- tenir compte des orientations de développement régional ;
- préserver les habitats fauniques et floristiques bénéficiant d'une protection légale.

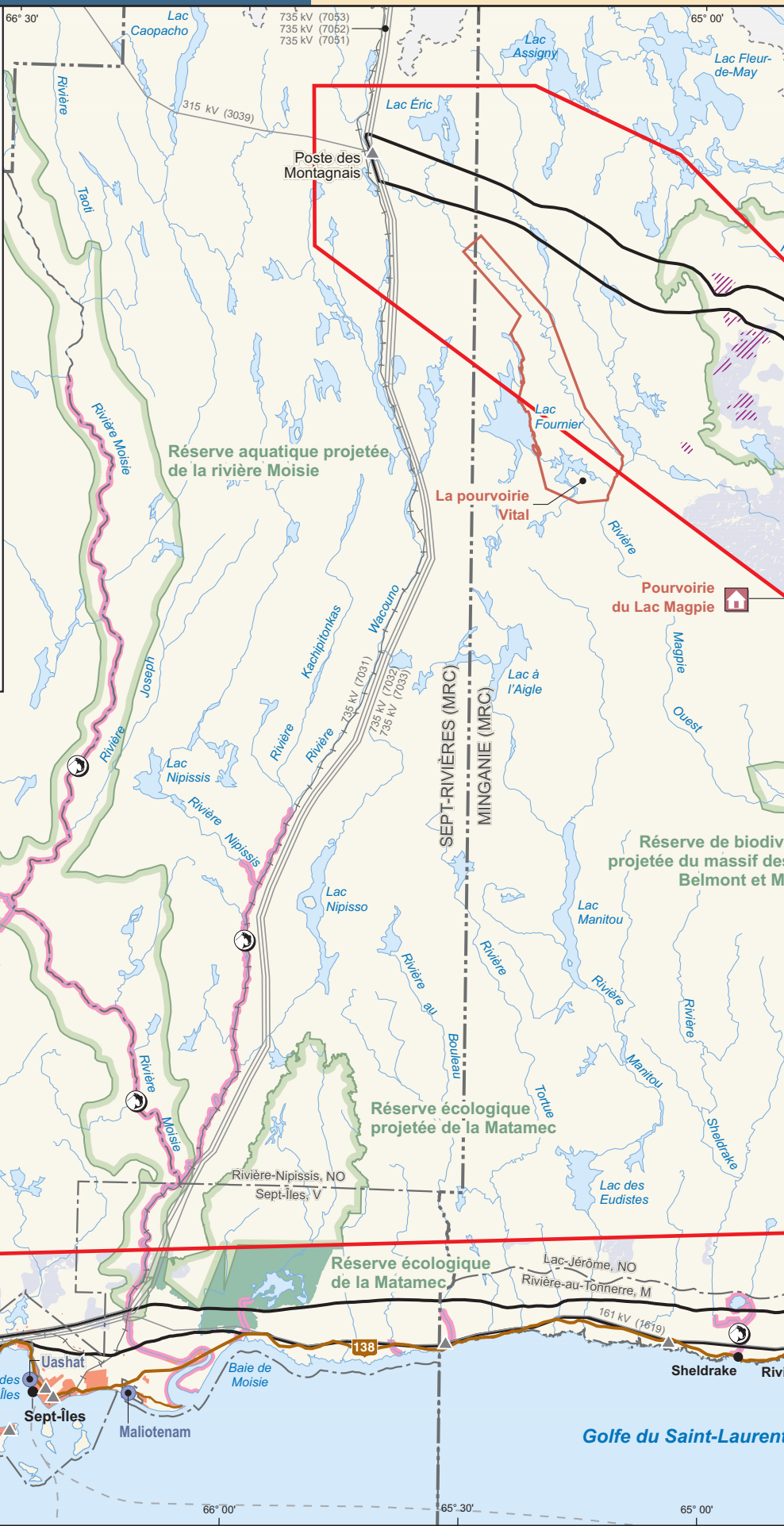
**Sur le plan du paysage, on souhaite :**

- s'éloigner de la route 138 ;
- éviter prioritairement de construire la ligne le long du Saint-Laurent dans des paysages valorisés.

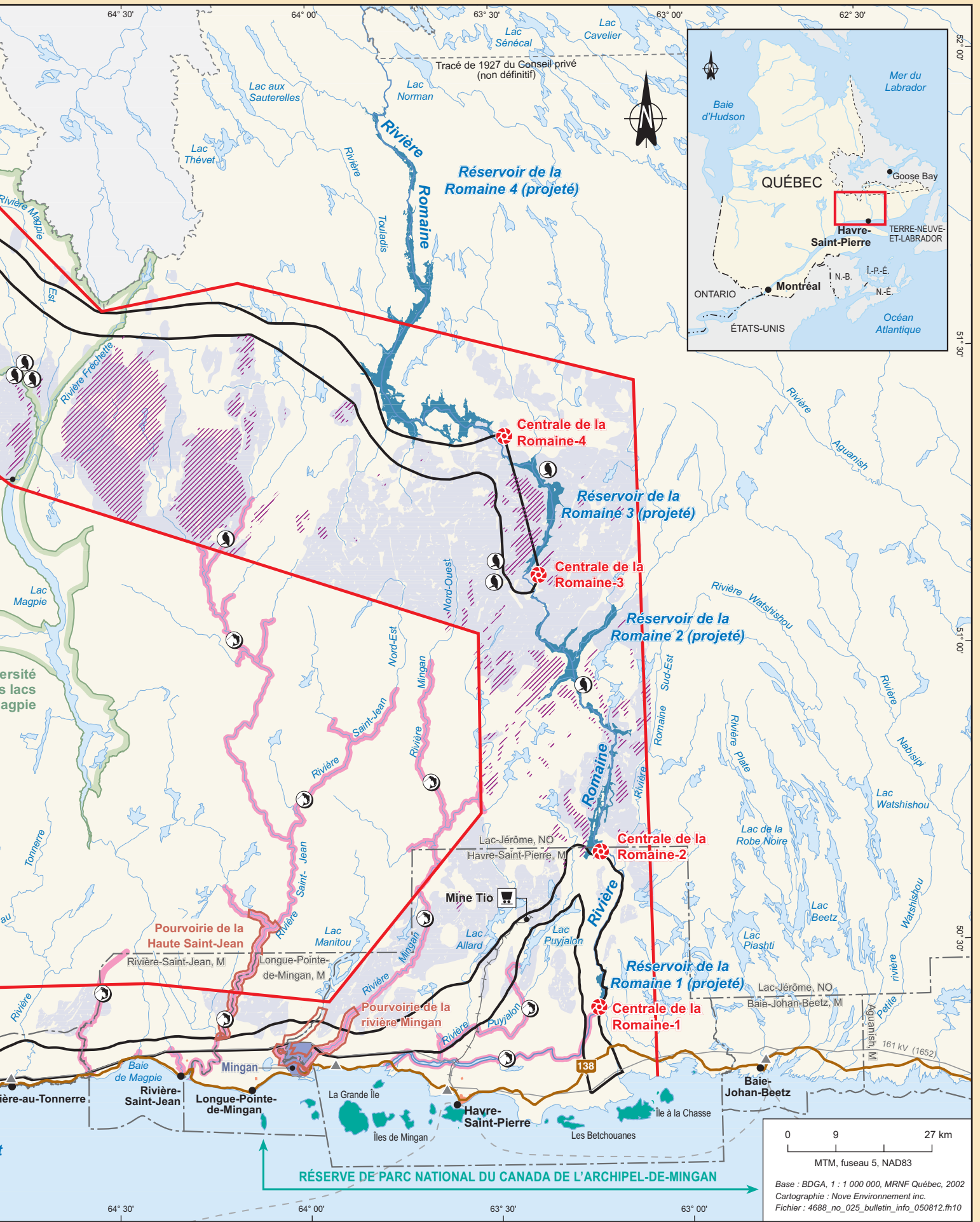
- Limite municipale
- Limite de MRC
- Zone urbaine
- Réserve indienne
- Zone de très forte amplification de givre et de vent
- Roc accidenté
- Mine exploitée
- Pourvoirie avec droits exclusifs
- Pourvoirie sans droits exclusifs
- Aire protégée existante
- Aire protégée projetée
- Site de nidification de l'aigle royal
- Rivière à saumon
- Zone d'étude
- Corridor d'étude

**Infrastructures**

- Centrale hydroélectrique existante
- Centrale hydroélectrique projetée
- Poste et ligne de transport



**Corridors d'étude**



## Principales caractéristiques des corridors

### Raccordement des postes de départ des centrales de la Romaine-3 et de la Romaine-4 au poste des Montagnais

La zone d'étude délimitée entre le poste des Montagnais et les postes de départ des centrales de la Romaine-3 et de la Romaine-4 comporte des difficultés techniques importantes, liées à un relief fortement accidenté et à l'absence de liens routiers. Il était donc nécessaire de s'assurer que la ligne pourrait être construite dans des secteurs au relief plus plat, tout en évitant les zones d'amplification du givre et du vent, qui présentent des contraintes importantes pour l'entretien et l'exploitation d'une ligne. Il était également nécessaire de s'assurer que les principaux cours d'eau pourraient être traversés sans nécessiter la construction de chemins de contournement trop longs.

Sur le plan environnemental, une attention spéciale a été accordée à la végétation et aux habitats des espèces fauniques à statut particulier (par exemple, l'aigle royal) qu'il est important de préserver. L'inventaire des activités pratiquées dans cette portion du territoire a également permis d'éviter plusieurs camps utilisés pour la chasse et la pêche ou encore un parcours de canot-camping et les zones inondables de la rivière Magpie Ouest.

En considérant l'ensemble de ces caractéristiques, il ressort que le corridor le plus propice à la construction d'une ligne est situé dans la partie la plus au nord de la zone d'étude.

### Raccordement des postes de départ des centrales de la Romaine-1 et de la Romaine-2 au poste Arnaud

Entre le poste de la Romaine-2 et le poste Arnaud, la plaine du littoral présente des caractéristiques physiques propices à la construction d'une ligne, puisque le relief y est relativement plat. La côte bénéficie également de la présence de la route 138 ainsi que d'un réseau de chemins secondaires qui faciliteront la construction. Le corridor proposé évite la zone accidentée des contreforts afin de limiter les problèmes de construction et de réduire les coûts du projet.

L'utilisation du territoire par les communautés en présence et le paysage ont également été considérés lors de l'élaboration du corridor entre les postes de la Romaine-1 et de la Romaine-2 et entre le poste de la Romaine-2 et le poste Arnaud. Ainsi, le corridor proposé évite la traversée des milieux habités et plusieurs lieux de villégiature valorisés. Les percées visuelles sur le golfe du Saint-Laurent à partir de la route 138 seront également protégées puisque la côte est exclue du corridor proposé.

Ainsi, dans l'ensemble, le corridor le plus propice à la construction d'une ligne est situé entre la ligne existante à 161 kV et le début d'un secteur au relief accidenté, plus au nord.

### Raccordement des postes de départ de la centrale de la Romaine-1 au circuit 1652 de la ligne à 161 kV

Entre le futur poste de départ de la centrale de la Romaine-1 et la ligne existante à 161 kV, le long de la côte, la zone d'étude est caractérisée par la présence de grandes tourbières profondes de faible capacité portante. On devra donc envisager de construire la ligne en hiver, sur sol gelé. Le corridor d'étude est situé à l'est de la rivière Romaine. Il inclut le tracé de la future route qui sera construite entre la centrale de la Romaine-1 et la route 138 et qui facilitera la construction de la ligne. Le milieu traversé est faiblement occupé.



*Les massifs surélevés tels que celui-ci constituent généralement des zones d'amplification du givre.*



*Un plateau constituant un milieu typique de la zone d'étude entre les sites de la Romaine-3 et de la Romaine-4.*



*Sur le plan environnemental, une attention spéciale a été accordée à la végétation et aux habitats des espèces fauniques à statut particulier qu'il est important de préserver. Par exemple, plusieurs nids d'aigle royal ont été répertoriés dans la zone d'étude.*



*Près du site prévu pour la centrale de la Romaine-3, une falaise escarpée à éviter.*

## Les corridors en bref

### Le corridor des postes de la Romaine-3 et de la Romaine-4 au poste des Montagnais

- est d'une longueur d'environ 200 km et d'une largeur moyenne de 5 km ;
- présente une section fortement accidentée entre les postes de Romaine-3 et de la Romaine-4 ;
- évite les principales zones de roc accidenté et d'amplification du givre et des vents entre le poste de la Romaine-4 et le poste des Montagnais ;
- traverse la réserve de biodiversité projetée du massif des lacs Belmont et Magpie ;
- évite les aires de nidification de l'aigle royal, le long des vallées encaissées.



*Entre le poste de la Romaine-2 et le poste Arnaud, la plaine du littoral présente des caractéristiques physiques propices à la construction d'une ligne, puisque le relief y est relativement plat.*

### Le corridor des postes de la Romaine-1 et de la Romaine-2 au poste Arnaud

- est d'une longueur d'environ 280 km et d'une largeur variant de 1 km à 8 km ;
- évite les secteurs de roc accidenté et les grands lacs, au nord du corridor retenu ;
- bénéficie d'un réseau routier développé facilitant la construction ;
- suppose la traversée d'une douzaine de rivières à saumon ;
- traverse la réserve écologique de la Matamec, mais évite le périmètre actuel de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie ;
- évite les milieux habités, situés le long de la côte.

*Les percées visuelles sur le golfe du Saint-Laurent à partir de la route 138 seront protégées puisque la côte est exclue du corridor proposé (ci-dessous, résidences de la municipalité de Magpie).*



### Le corridor du poste de la Romaine-1 au circuit 1652 de la ligne à 161 kV

- est d'une longueur de 14 km et d'une largeur moyenne de 5 km ;
- se distingue par la présence de tourbières ;
- bénéficie de la présence de la route 138 et de la future route d'accès à la centrale de la Romaine-1 pour la construction.



*Dans l'ensemble, le corridor le plus propice à la construction d'une ligne est situé entre la ligne existante à 161 kV et le début d'un secteur au relief accidenté, plus au nord. À l'avant-plan, on peut voir la rivière Magpie, la centrale du même nom ainsi qu'une ligne de distribution. En arrière-plan, on peut voir la ligne à 161 kV.*

## Les prochaines étapes

À la suite de la présente période d'information et de consultation des publics, des inventaires techniques et environnementaux précis seront réalisés dans les corridors définitifs, en vue de dégager un ou des tracés de ligne. Pour ce faire, Hydro-Québec consultera plusieurs intervenants du milieu et sollicitera leur contribution afin de dresser le meilleur inventaire possible des milieux traversés.

Hydro-Québec rencontrera à nouveau les publics concernés pour présenter le résultat de ces inventaires ainsi que les tracés de ligne préliminaires élaborés dans chacun des corridors.

Ultérieurement, on établira le tracé de moindre impact dans chaque cas et on élaborera des mesures d'atténuation appropriées.

## Participation du milieu d'accueil

Hydro-Québec mettra en œuvre un programme de relations avec le milieu d'accueil afin d'établir un dialogue tout au long des études. L'entreprise pourra ainsi tenir compte des préoccupations et des attentes exprimées par les intéressés, de façon à adapter le mieux possible le projet aux réalités locales.

## Calendrier des activités

Une consultation sur les corridors d'étude sera effectuée à l'automne 2005. Elle sera suivie d'une consultation sur les variantes de tracés. Les commentaires formulés seront pris en compte pour l'élaboration des tracés retenus.

Si les études d'avant-projet confirment l'intérêt économique et l'acceptabilité environnementale du projet d'aménagement hydroélectrique de la Romaine, et si ce dernier est accueilli favorablement par les communautés locales, Hydro-Québec TransÉnergie pourrait déposer une étude d'impact sur l'environnement auprès des autorités gouvernementales concernées en 2007, en vue de l'obtention des autorisations requises pour le volet transport.

Lorsque le projet d'aménagement hydroélectrique aura reçu les autorisations nécessaires, Hydro-Québec TransÉnergie adaptera le calendrier des activités de déboisement et de construction des lignes à celui des travaux d'aménagement et de mise en service des centrales du complexe de la Romaine.

### Information

Pour obtenir de plus amples renseignements, pour recevoir d'autres exemplaires de ce bulletin d'information ou pour nous transmettre vos commentaires, vous pouvez écrire ou téléphoner à :

**Marie-Julie Roy**

Conseillère – Relations avec le milieu  
Direction régionale – Manicouagan  
Hydro-Québec  
135, boulevard Comeau  
Baie-Comeau (Québec)  
G4Z 3B1

Téléphone :  
(418) 294-3250

Télécopieur :  
(418) 294-3304

Courrier électronique :  
roy.marie-julie@hydro.qc.ca

Raccordement  
du complexe de **la Romaine**  
au réseau de transport